

## Nouvelle loi sur le mariage civil : la position de l'épiscopat orthodoxe de France

*Le métropolite Joseph s'est exprimé en tant que représentant de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, dont il est le secrétaire.*

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Chers concitoyens,

Parlant au nom de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France ainsi qu'au nom des chrétiens orthodoxes de notre pays, j'ai l'honneur de vous saluer et de vous assurer de prime abord que nous prions constamment, dans chacune de nos célébrations liturgiques, « pour notre pays, pour ceux qui le gouvernent et pour tout son peuple » (grande litanie de paix). C'est-à-dire que nous vous portons tous, quels que soient votre statut et votre condition, dans nos prières ; et, la prière ne peut être, dans ce contexte, qu'amour et attention aimante envers autrui.

Je souhaite en liminaire, et avant d'aborder le projet de loi qui est l'objet de notre audition, vous parler en toute transparence et ouvertement, avec le langage d'un pasteur chrétien, "pasteur" au sens le plus profond de ce terme, qui implique une paternité spirituelle à l'égard de tous, de tous ses enfants, quels qu'ils soient et quelle que soit leur condition. Un tel "pasteur" doit s'attendrir dans une attitude pastorale et compréhensive pour ses enfants, il doit les porter tous, dans son cœur et sa prière, et il doit également adopter envers eux une attitude que dicte l'amour : celle de la vérité à leur égard, pour les édifier à la fois dans l'amour et la vérité.

En tant que pasteurs chrétiens, nous ne pouvons qu'apprécier l'intention, louable selon nous, qui consiste à nous pousser tous, les uns et les autres, à sortir des préjugés, à ouvrir les yeux du cœur, et à porter, dans la société qui est la nôtre, un regard nouveau et "positif" sur la différence : un regard d'amour et de compréhension et non pas un regard de condamnation et de suspicion. Cette intention est certes louable quand, s'agissant des personnes homosexuelles, nos frères, souvent nos fidèles et nos enfants spirituels, il y a lieu de trouver les moyens pour qu'elles ne fassent plus l'objet de discriminations et d'humiliations, comme c'était le cas jusqu'à il n'y a pas si longtemps. Et ceci est en soi quelque chose d'agréable à Dieu, qui est le Père de tous les êtres humains quels qu'ils soient et quelle que soit leur condition.

Cette situation nouvelle donc, et le retournement positif dont nous devons faire preuve, nous conduisent tous ensemble à avoir des attitudes, nouvelles également, à l'égard de la différence et, en particulier, des personnes homosexuelles, pour trouver des attitudes caractérisées par l'accueil, l'écoute et la prise en considération de ces personnes et de leur sensibilité. C'est dans un tel but peut-être que, nous semble-t-il, le gouvernement français a voulu présenter un projet de loi qui « ouvre le mariage aux personnes de même sexe » avec pour objectif de mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

***Lire la suite...***

Mais cette approche, en mettant tout le monde à "égalité" et dans le même moule juridique et social, plutôt que de régler un problème, en suscite d'autres ; il provoque malheureusement des clivages et des divisions qui renforcent les oppositions et les frontières préexistantes, et qui dessert complètement l'intention louable qui

était, peut-être, celle de porter un regard autre sur la différence. Et c'est là, au fond, sur ce plan que le projet du gouvernement pêche par une forme « d'égalitarisme » qui minerait la « différence », fondatrice de liberté, et soulève donc une levée de boucliers menaçant la société française d'une nouvelle fracture sociale.

Notre opinion est que ce projet, qui divise douloureusement les Français, s'il est animé d'une louable intention, celle de prendre en considération la condition homosexuelle et de traiter sa problématique, a, pour la société civile et la civilisation toute entière, des conséquences démesurées : celles-ci n'ont pas été, à notre sens, suffisamment pesées et mesurées selon leur véritable portée structurelle. Ces conséquences dépassent de loin, en effet, la simple intention égalitaire de départ, qui visait à lutter contre la discrimination dont feraient l'objet les couples homosexuels par rapport aux couples hétérosexuels. Nous souhaitons attirer en effet votre attention sur les points suivants.

**1.** Il faut le dire, cette question du mariage ne constitue pas une préoccupation pour les seules religions. Une telle question, qui concerne de façon directe la structuration de la société, est une question éminemment « sociétale » : elle nous concerne tous, quelles que soient nos croyances ou nos incroyances. Le mariage n'est pas la propriété d'une religion ou des religions, même si les religions, c'est évident, ont également leur mot à dire. Cette institution plurimillénaire concerne toute l'humanité. Le débat sur cette question doit échapper aux clivages traditionnels et à toute forme d'instrumentalisation politique, religieuse ou idéologique. Traitée par le gouvernement sous l'angle de l'égalité des droits, elle dépasse cet angle, aussi légitime qu'il soit, puisqu'elle touche au-delà de la notion du couple, à la conception de la famille, de la filiation, de l'éducation des enfants, de l'altérité, de la différence des genres, des régimes matrimoniaux et, en profondeur, à la structure-même de l'humanité.

**2.** Nous pensons que l'égalité des droits, qui est un des fondements de tout régime démocratique respectueux de la liberté des personnes, n'implique ni le « gommage » de la différence ni, au risque de créer de nouvelles tensions et confusions sociales, l'intégration de tous dans un même moule juridique. Et si chacun de nous, dans une attitude aimante et compréhensive, est conscient de la nécessité de prendre en compte les transformations de la société, - *dans le langage chrétien, on appelle cela la pastorale* -, et de répondre à certaines des attentes catégorielles qui en découlent, par souci d'équité, de justice et d'égalité, cela peut néanmoins être traité dans la sérénité et l'apaisement sans menacer de démanteler une des institutions centrales de notre société française.

**3.** La valeur qu'est l'égalité de tous devant le mariage, ne doit pas devenir une abstraction. L'égalité peut se décliner de multiples façons sans toucher aux fondamentaux de la société. Des régimes politiques ont voulu placer des abstractions au centre des dynamiques sociales; ils sont vite devenu totalitaires. Il peut exister un totalitarisme de l'égalité – l'égalitarisme. La laïcité, qui est une des valeurs fondamentales de la République française, n'a pas besoin de cette abstraction. Il faut trouver des formes, et c'est le rôle de la représentation nationale, qui construisent une égalité ouverte et plurielle et non une abstraction qui, finalement, ne satisfait personne, y compris, in fine, ceux pour qui l'on a voulu généraliser une « forme ».

**4.** Le projet du gouvernement qui vise à instaurer, pour le mariage, la parité et l'équivalence des couples de même sexe et des couples de sexe différent, provoque en effet en France une des plus grandes crises de son histoire. Loin d'être une simple réforme de l'institution républicaine du mariage, il s'agit en fait d'un véritable et profond bouleversement des structures mêmes de la société civile. Une telle portée est d'ailleurs illustrée par les propos du président de la République devant les maires de France, même s'ils ont été retirés depuis : il a placé l'opposition qu'auraient certains maires à un tel mariage, s'il venait être adopté par la représentation parlementaire, sur le plan de la liberté de conscience ! Il faut le dire clairement et honnêtement aux Français : une telle réforme n'est pas sans conséquences profondes sur l'ensemble de la société française. D'ailleurs, les Français commencent à prendre conscience du problème et à réfléchir aux conséquences de cette réforme, qui n'est pas simple à assumer. On commence à mesurer la profondeur de la secousse qu'elle introduirait au sein de la société, en mettant en cause une des institutions fondamentales de la République : le mariage civil. Un bouleversement d'une telle ampleur, s'il devait passer tout simplement par un vote de la majorité parlementaire – *qui d'ailleurs commence à se poser des questions à son propos* - sans un large débat, voire même une consultation du peuple français par voie référendaire, priverait un sujet si crucial lui-même du débat de grande importance et de la préparation dont il est digne. L'absence de débat ici, sur un sujet qui touche à la

conscience de millions de Français, serait une des formes du déni de démocratie dont souffrent, en partie, nos sociétés occidentales.

5. La proposition du gouvernement, je le constate, suscite une *grave division entre les Français*, à l'heure où l'unité nationale a tout particulièrement besoin d'être renforcée et consolidée dans la période de crise structurelle que nous traversons. Le président de la République s'était engagé, lors de sa campagne électorale, à garantir et à préserver une telle unité nationale : cet engagement, à cet égard, doit être tenu également, sous peine de grave discrédit. Notre président ne peut pas ne pas être sensible aux voix diverses qui s'élèvent pour mettre en garde contre les dangers d'une telle réforme. Le danger actuel de fracture nationale annonce une division beaucoup plus grave et durable que celles que notre pays a connues dans le passé.

6. **Les conséquences sociales** (fragilisation de la famille, perturbation psychologique et spirituelle des enfants), **culturelles** (confusion mentale, révolution dans le vocabulaire et la terminologie fondamentale, crise sémantique, crise des archétypes fondamentaux) et **administratives**, ne nous semblent pas avoir été toutes prises en considération. Le budget prévisionnel même de cette transformation n'a pas été évalué : il devrait être énorme...

7. Du point de vue philosophique, le refus de la différence, de l'altérité sexuelle en l'occurrence, serait un appauvrissement de la pensée. L'unité dans la diversité est un mystère et aussi une grande richesse pour l'humanité. La société dans laquelle nous vivons aujourd'hui doit sa richesse à la présence d'hommes et de femmes différents les uns des autres, par leur origine ethnique, par leur langue, par leur foi religieuse, par leur culture et, puisque c'est de cela qu'il est question, par leur condition sexuelle et affective. L'ouverture du "mariage" aux personnes de même sexe est une forme de négation de l'altérité et de la différence. Or, il peut exister une égalité dans la différence. L'égalité n'est ni l'uniformité ni la confusion. Nous devons avoir le courage de la différence, et inventer des solutions juridiques et sociales nouvelles et adaptées, pour prendre en compte les difficultés et les souffrances qui s'expriment et qu'on a le devoir et l'obligation d'entendre, sans pour autant remettre les fondamentaux en cause.

8. Pour souligner la secousse *culturelle et spirituelle* que constituerait ce qui est en fait la destruction de l'institution conjugale, nous tenons à rappeler que la référence biblique est une donnée constitutive de notre civilisation, en particulier de la culture française. Ouvrir le mariage à des personnes de même sexe consiste à supprimer le caractère référentiel de l'image biblique du couple de l'homme et de la femme, image qui renvoie à l'anthropologie biblique, ainsi qu'à la finalité structurelle de la constitution d'un tel couple, à savoir l'enfant et la perpétuation du genre humain.

9. La question de **l'enfant** est également centrale dans ce dossier, comme l'est celle du droit de **l'adoption**. Malheureusement, là aussi, on passe à côté de quelque chose d'essentiel et de central et qui touche à la psychologie de l'être humain. Cette question est largement mise de côté et le débat actuel ne lui réserve pas la place qui doit être la sienne dans une telle réforme. « **Droit à l'enfant ou droit de l'enfant ?** » Le sujet n'est pas aussi simple qu'on nous le présente. Les débats et les études psychologiques et psychanalytiques se rejoignent et se contredisent, ici et là, tous les jours. Avons-nous aujourd'hui le recul nécessaire et l'objectivité suffisante pour apprécier à leur juste portée les effets positifs ou néfastes qu'aurait une telle réforme sur la place de l'enfant dans un couple ? Je ne voudrais pas me prononcer ici à la place des spécialistes, un peu d'humilité aide beaucoup à avancer dans le droit chemin ; mais je pense, Mesdames et Messieurs, que vous devez avoir une idée de ce qu'est ma position là-dessus. Je terminerai tout simplement sur ce chapitre en disant que l'enfant n'est pas et ne doit pas être un champ d'expérimentation et que la famille n'est pas un laboratoire. Essayons de mesurer tous les dégâts que nous causerons aux générations futures si on prive nos enfants, vos enfants, les enfants de la nation française, des repères qui fondent les différences et donc les libertés !

10. La présence de *communautés religieuses* et philosophiques est une réalité objective dans notre pays. Nous apprécions le fait que leur parole et leur pensée soient entendues et prises en considération par l'audition de ce jour ; mais nous attendons encore davantage de la part du gouvernement pour qu'il soit tenu compte des prises de position détaillées et approfondies de ces diverses communautés : en l'occurrence, au-delà de leur

différences, elles ont été unanimes pour souligner les dangers d'une telle réforme et pour adopter une attitude très critique et réservée sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, chers concitoyens, en tant qu'évêques orthodoxes de France, nous avons la responsabilité, au regard de notre foi, mais aussi de notre conscience humaine, et de notre responsabilité citoyenne, de formuler les demandes suivantes:

- \* le retrait d'un tel projet de loi;
- \* tout au moins, la suspension à son examen par la représentation nationale, afin d'organiser un débat national le plus large possible dans des conditions d'apaisement, de respect et de sérénité : cela permettrait d'entrevoir toutes les possibilités de solutions juridiques alternatives qui aident à prendre en compte les situations catégorielles sans remettre en cause les fondements;
- \* l'organisation d'un référendum proposé à tous les Français;
- \* la fin de cette nouvelle source d'une division qui, en s'amplifiant, frappe notre pays qui n'en a pas besoin.

Je vous remercie de votre accueil, de votre écoute et de votre attention.